



La Tribune

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

3e victoire d'affilée
Le Canadien impose
son rythme à Atlanta
Page C1

Arts et spectacles
Normand Brathwaite
a repris son souffle
Page D1



SHERBROOKE / VENDREDI 23 NOVEMBRE 2001 / 92e ANNÉE / NO 235

65¢ plus taxes, (Floride 1.75\$)

Il tente de noyer son voisin

Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE

Plus de cinq heures après avoir été séquestré, roué de coups, frappé avec des béquilles et même immergé à trois reprises dans une baignoire remplie d'eau où il aurait pu périr noyé, un homme, âgé de 49 ans, n'avait pas encore osé se plaindre à qui que ce soit et ne bougeait toujours pas de son logement.

L'attitude de la victime démontre jusqu'à quel point son agresseur avait de l'emprise sur lui.

Le suspect, André Grondin, âgé de 57 ans, de Sherbrooke, a formellement été inculpé hier de voies de fait grave à l'endroit de son voisin d'en face, Roger Blais, en le blessant, de menaces, de voies de fait en utilisant une béquille métallique, de séquestration et d'avoir tenté de causer la mort de Roger Blais en lui tenant la tête dans une baignoire remplie d'eau.

Représenté par le défenseur Claude Leblond, Grondin a plaidé non coupable aux accusations et a opté pour un procès devant juge et jury. Le procureur Hélène Fabi s'est opposée à la libération de Grondin.

Pour la forme, le dossier devrait revenir devant la Cour ce matin.

La victime, cloîtrée à son domicile, a vécu un «cinq heures» noir, paralysée par sa mésaventure.

Constatant son état lamentable et sanguinolent, la longue entaille au cuir chevelu, un ami qui le visitait dans la soirée de mercredi l'a convaincu - après avoir entendu le récit des sévices subis - de se rendre au quartier général du Service de police de la région sherbrookoise et de porter plainte.

C'est ainsi que vers 19 h 30, mercredi, le SPRS était informé d'une histoire abracadabrante mais authentique qui s'était déroulée Place Vimont, dans le quartier Nord de Sherbrooke, à deux pas de la rue King Ouest.

Une longue enquête qui a duré le soir, une partie de la nuit et presque tout le jour hier s'est mise en branle.

On a d'abord appréhendé et coffré l'homme aux béquilles, André Grondin, âgé de 57 ans, déjà bien connu des poli-



André Grondin a tenté de se dérober à l'oeil de la caméra, hier, à son arrivée au palais de justice. Le suspect, âgé de 57 ans, a été inculpé de voies de fait grave à l'endroit de son voisin d'en face. La victime a été rouée de coups et immergée dans une baignoire remplie d'eau.

Imacom, Claude Poulin

ciers et de la communauté de Place Vimont.

Il faut savoir que Grondin et sa victime demeurent sur le même étage, l'un en face de l'autre, dans l'un des quatre pavillons de la Place Vimont, accrochée à une colline.

Comme Grondin avait une mobilité réduite, la victime lui rendait service et faisait des courses pour lui à l'occasion.

«L'affaire débute avec une commande d'épicerie, a expliqué le policier Michel Martin, porte-parole du SPRS.

Au retour de l'épicerie, le suspect se serait plaint qu'il lui manquait de l'argent et il s'en serait pris vertement à la victime. L'affaire en reste là mais ça repart de plus belle, mercredi matin.»

Vers 10 h 30, la victime serait allée voir le suspect pour s'expliquer.

À partir de ce moment de l'avant-midi jusque vers 15 h 30 en après-midi, le suspect aurait soumis le voisin d'en face à sa médecine, d'où la séquestration. Il aurait tenté de noyer la victime dans la baignoire en lui maintenant la

tête sous l'eau. Il l'aurait rouée de coups, même avec une béquille métallique et lui aurait infligé une profonde entaille au cuir chevelu.

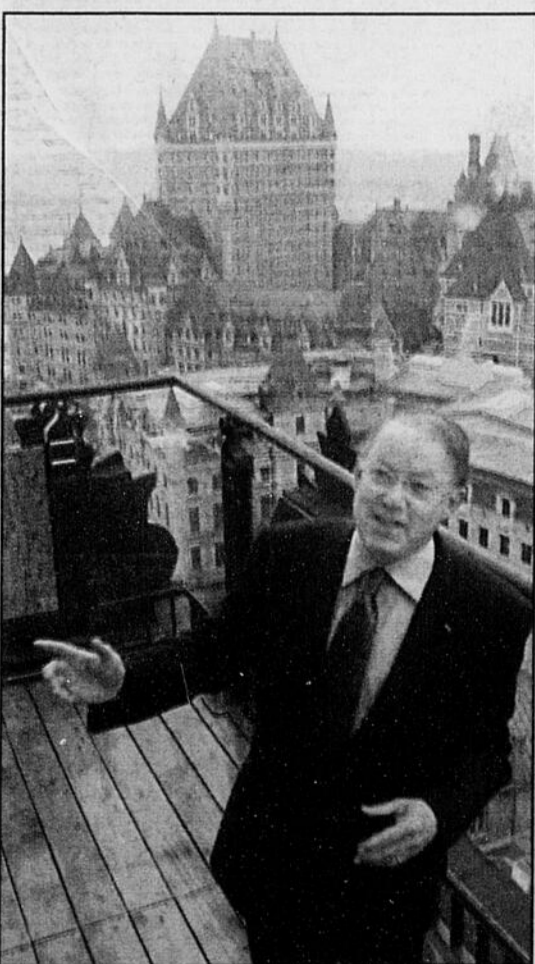
Les blessures seraient toutefois qualifiées de nombreuses mais superficielles.

Ce serait après lui avoir ordonné sous la menace de garder tout cela pour lui et de ne pas se rendre à la police, que l'agresseur aurait permis à l'homme de 47 ans de regagner son domicile.

L'enquête a été confiée au détective Luc Bégin, des Enquêtes criminelles, que les détectives Nathalie Bédard et André Tardif ont assisté, notamment en interrogeant divers locataires de cet îlot à logements.

Le technicien en identité judiciaire Claude de Billy s'est rendu sur la scène de crime pour relever les indices et prendre des clichés.

L'endroit a été maintenu sous garde policière durant la nuit et une bonne partie de la journée hier.



Le premier ministre pend la crémaillère

Le premier ministre Bernard Landry a ouvert les portes de son appartement de fonction aux journalistes, hier dans la Vieille Capitale. L'appartement, qui occupe deux étages de l'édifice Price, construit en 1929 dans le Vieux-Québec, a été aménagé au coût de 195 000 \$ et servira aussi aux réceptions officielles. Le gouvernement paiera un loyer annuel de 50 950 \$ à la Caisse de dépôt et placement qui est propriétaire de l'édifice. «C'est un équipement collectif, un bien public, cela n'a rien de personnel», a dit le premier ministre en insistant sur le caractère relativement modeste des installations.

UN TEXTE EN C7.



Des garderies à... 8 dollars?

Michel Hébert (PC)

QUÉBEC

Les très populaires garderies à 5 \$, «ce n'est pas une religion»; la tarification pourrait être portée jusqu'à 8 \$, mais cette augmentation ne sera pas imposée aux parents avant les prochaines élections générales.

Divers scénarios de hausses des tarifs ont été faits, notamment au ministère des Finances, pour consolider le financement du réseau des centres de la petite enfance.

Le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, Russell Copeman, dit tenir de «sources sûres» chez les «partenaires» du ministère de la Famille et de l'Enfance que le gouvernement Landry envisage un tel scénario «pour 2002 ou après les prochaines élections générales».

À son avis, le gouvernement cherche à «freiner la demande» pour les garderies. Le réseau compte actuellement 140 000 places et ce nombre devrait être porté à 200 000 d'ici 2005. Or, le financement de ce réseau, où la CSN a fait une percée, risque d'être problématique. «A terme, ça coûtera deux milliards \$ annuellement», estime M. Copeman.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, affirme que le gouvernement n'aura pas le choix: il devra «déplafonner le tarif de 5 \$» s'il ne veut pas être confronté à un programme déficitaire, comme ce fut le cas avec l'assurance médicaments. Mais les parents ne seront pas sollicités avant les prochaines élections, croit-il lui aussi.

«Ça va coûter une fortune et les parents vont devoir payer pour la grosse machine qu'est devenu ce programme. C'est sur la glace jusqu'au prochaines élections mais après, ce sera déplafonné, comme pour l'assurance médicaments», déplore M. Dumont.

Après avoir évité sept questions sur le sujet à l'Assemblée nationale, la ministre de la Famille et de l'Enfance, Lynda Goupil, a certifié que le tarif de 5 \$ par jour par enfant ne sera pas touché d'ici au 31 mars 2002. «Mais quel sera l'avenir? On ne peut pas le prévoir. 5\$, a-t-elle répété, ce n'est pas une religion».

Mme Goupil a admis que les Finances étudiait des modulations tarifaires mais que son ministère n'était pas rendu là, plus occupé, a-t-elle dit, à dépenser les 50 millions \$ prévus cette année pour construire de nouvelles garderies.

Suprem Automobile

4620, boul. Bourque Rock Forest • (819) 821-9272



Météo



VARIABLE Maximum 7 Minimum -1
Lever soleil: 6h56 Coucher: 16h09

Index

Ann. classées.....	D4	Loteries.....	A3
Arts.....	D1	Messier.....	C6
Centre-du-Québec..	B2	Météo.....	D5
Chez nous.....	B1	Mots croisés.....	D4
Décès.....	D7	Opinions.....	A6
Économie.....	B3	Sports.....	C1
Horoscope.....	D5		

Randonnée funeste pour une Sherbrookoise au New Hampshire

La police du New Hampshire a confirmé hier soir la découverte du corps de Louise Chaput, 52 ans, de Sherbrooke, portée disparue depuis jeudi dernier alors qu'elle avait entrepris une randonnée au mont Washington.

NOS INFORMATIONS EN A3.

À LIRE DEMAIN



Luce Dufault:
«Interpréter,
on ne
fait pas ça
que pour soi»

La Tribune 1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8 www.cyberpresse.ca	
PRÉSIDENT ET ÉDITEUR Raymond Tardif	VICE-PRÉSIDENT FINANCES ET ADMINISTRATION René Morin
RÉDACTION (819) 564-5454 Télécopieur 564-8098 redaction@latribune.qc.ca	PUBLICITÉ (819) 564-5450 Télécopieur 564-5482
RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier	DIRECTEUR François Fouquet
DIRECTEUR DE L'INFORMATION Michel Morin	ADJOINTS Alain LeClerc Christian Malo
ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau	ANNONCES CLASSÉES (819) 564-2222 Télécopieur 564-5482
TECHNOLOGIE ET INFORMATIQUE	Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30 (au bureau) 8 h 30 à 19 h 30 (au téléphone) Vendredi : 8 h 30 à 16 h 30 (au bureau)
DIRECTEUR René Béliveau	ABONNEMENT ET TIRAGE (819) 564-5466 Sans frais 1 800 567-6955
ADJOINT Stéphane Garant	DIRECTEUR André Cusseau
PRODUCTION	ADJOINT Serge Nadeau
DIRECTEUR André Roberge	
ADJOINTS Steeve Rancourt Michel Doyon	

Aux prises avec l'aide sociale

Un couple de travailleurs autonomes durement éprouvé obtient finalement gain de cause

Gilles Fisette
g.fisette@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

C'est une histoire kafkaïenne que celle de Jeanne Blais et de Jean Laverdure, de Sherbrooke, un couple incapable de se dénicher du travail ou... d'entrer à l'aide sociale.

L'histoire, raconte Mme Blais, a duré plus d'une année, le temps de creuser un gouffre financier dans lequel ils sont maintenant en chute libre.

Tous les deux étaient des travailleurs autonomes. Quand la source des

contrats s'est tarie, ils ont demandé l'aide sociale. Par trois fois, elle leur a été refusée. Elle a finalement été acceptée, il y a quelques jours, peu après que le couple se soit tourné vers Action Plus et La Tribune.

Pour survivre durant une année, le couple a multiplié les cartes de crédit et les tours de passe-passe pour faire patienter les créanciers, avec l'espoir de gagner du temps et d'améliorer leur situation. En vain.

«Aujourd'hui, nous sommes endettés à la corde. La seule chose qui nous restait, notre nom, ne vaut plus rien. Et on nous refuse encore l'aide sociale car il y a toujours de nouveaux documents à fournir. On nous traite comme si nous étions des fraudeurs. Nous avons le fardeau de la preuve sur les épaules et pendant ce temps, il n'y a aucun sou qui entre à la maison», a expliqué Mme Blais au cours d'une entrevue qui s'est déroulée dans les locaux d'Action Plus, l'organisme de soutien aux personnes assistées sociales, quelques jours avant que, finalement, la demande d'aide sociale soit acceptée.

Pierre Gingras, le porte-parole d'Action Plus, assistait à la rencontre. Il a déclaré que le cas des Blais-Laverdure ne le surprenait pas car il n'est pas unique. Il a témoigné de l'attitude fermée de l'aide sociale à l'endroit des travailleurs autonomes.

Leur situation

Jean Laverdure est designer industriel. On lui doit, notamment, le design du siège d'appoint pour enfant dans les automobiles. Jeanne Blais a un bac en architecture. Ils ont trois enfants, deux garçons et une fille de 15, 13 et 11 ans. Ils ont habité la région de Lorraine, puis la Colombie-Britannique. En juillet 2000, ils sont revenus au Québec. Ils



Jeanne Blais a fini par se tourner vers Pierre Gingras, d'Action Plus, et vers le journal afin de dénoncer une situation difficile.

Imacom, Martin Blache

Il revient aux gens de fournir les papiers requis

Gilles Fisette
SHERBROOKE

Les difficultés éprouvées par le couple Blais-Laverdure ne sont nullement liées à leur statut de travailleurs autonomes. Ils ont été les artisans de leur propre malheur en ne fournissant pas des documents requis. Enfin, ils n'étaient pas éligibles au «dernier recours» tant qu'ils possédaient des avoirs liquides... ou liquéfiables. Bref, ils ont eu le malheur de ne pas être totalement démunis.

C'est du moins ce qu'on peut retenir des explications fournies par l'adjoint du directeur à l'aide sociale, David Létourneau, alors qu'il était appelé à réagir aux propos de Jeanne Blais et d'Action Plus.

Comme le déclare M. Létourneau, les travailleurs autonomes ne doivent pas fournir davantage de documents que n'importe quelle personne qui demande l'aide sociale.

«C'est aux gens à faire la preuve de leur éligibilité à l'aide sociale et à fournir certains documents qui sont requis de toutes les personnes, sans discernement», a déclaré M. Létourneau en expliquant que ces documents sont, à titre d'exemple, un certificat de naissance, une copie des taxes municipales et scolaires (si la personne est propriétaire d'une maison), une copie de la police d'assurances.

Pour sa première demande, le couple n'a pas fourni certains de ces documents. Le temps s'est écoulé et un refus a finalement été servi, rapporte M. Létourneau.

À la deuxième demande, l'aide sociale a estimé que le couple possédait des avoirs liquides, soit une police d'assurance qui donnait accès à un prêt.

À la troisième demande formulée le 18 septembre, l'aide sociale a finalement servi un refus le 9 octobre à cause de documents non fournis.

Encore des pièces manquantes

«Finalement, il y a eu des rencontres annulées parce que l'un ou l'autre ne pouvait venir à nos bureaux. Une rencontre a finalement eu lieu et des documents ont été fournis. Il en manque encore. Toutefois, il a été convenu qu'ils pouvaient recevoir un chèque. Ils devront fournir les pièces manquantes, sinon on risque de revenir en arrière», a dit M. Létourneau.

Selon lui, la question des avoirs liquides a été réglée, le couple ayant emprunté les sommes disponibles.

Enfin, il a déclaré que le couple a sa part de responsabilité dans les longs délais dans le traitement de leurs demandes. Il a d'ailleurs rappelé que le bureau régional de l'aide sociale affiche une moyenne de 9,2 jours dans le traitement des demandes.

ont choisi de s'établir à Sherbrooke, dans la région d'origine de Mme Blais. D'ailleurs, M. Laverdure avait un contrat de design avec une compagnie du coin, contrat qui a été annulé en octobre 2000.

C'est à partir de là que le sol s'est affaissé sous leurs pieds. Ils ont demandé de l'aide sociale. Après de multiples délais à cause de documents que le couple ne fournissait pas, un refus a été servi. Une deuxième demande a été faite en mai. En juin, un deuxième refus a été opposé à leur demande.

«Cette fois-là, on nous a dit que notre avoir liquide était trop élevé. La valeur de notre actif à travers un contrat

d'assurance-vie était évaluée à plus de 5008,42 \$. Or, on s'est informés et c'est faux. Ce contrat d'assurance nous assure tout au plus d'un prêt remboursable maximum de 3800 \$», a déclaré Mme Blais.

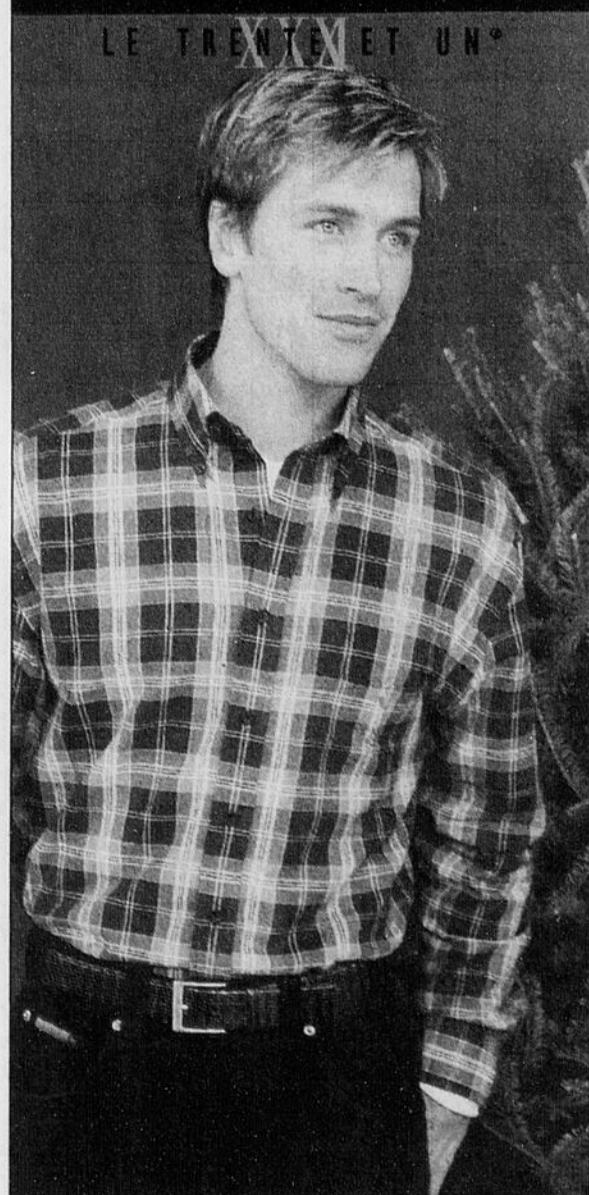
En septembre, le couple a fait une troisième demande. Cette fois-ci, il pensait bien avoir gain de cause. D'ailleurs, au bureau du député, un porte-parole leur avait déclaré qu'il recevrait un premier chèque sous peu. Au lieu de cela, il y a deux semaines, Mme Blais a reçu une lettre dans laquelle l'aide sociale exige de nouveaux documents. C'était la goutte d'eau...

«Nous avions deux autos. Nous n'en

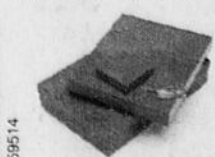
avons plus. Notre maison est hypothéquée. Nous n'avons plus rien. Sauf des dettes qui dépassent maintenant les 110 000 \$ ou 120 000 \$, je ne sais plus exactement. Toutes les cartes de crédit sont remplies... Nous faisons plein de demandes d'emploi. Nous avons eu des promesses mais rien de concret... Et de l'autre côté, on se heurte à un système rempli d'aberrations où on se sent traité comme des fraudeurs, un système qui nous humilie...»

Finalement, la demande du couple a été acceptée. Un premier chèque est entré. Mais l'aide sociale n'est pas rétroactive. Le couple doit maintenant vivre avec ses dettes.

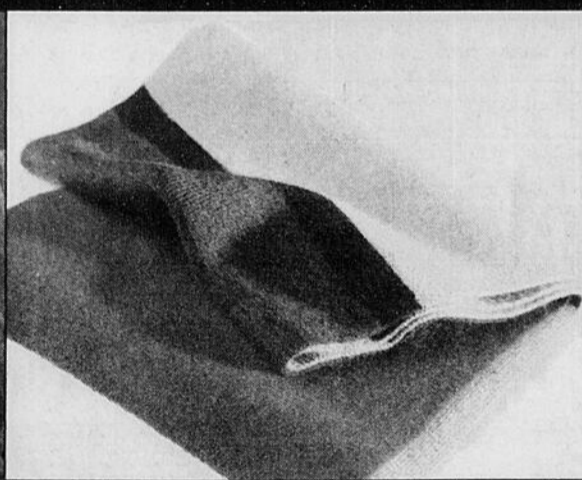
NOËL MAGIQUE



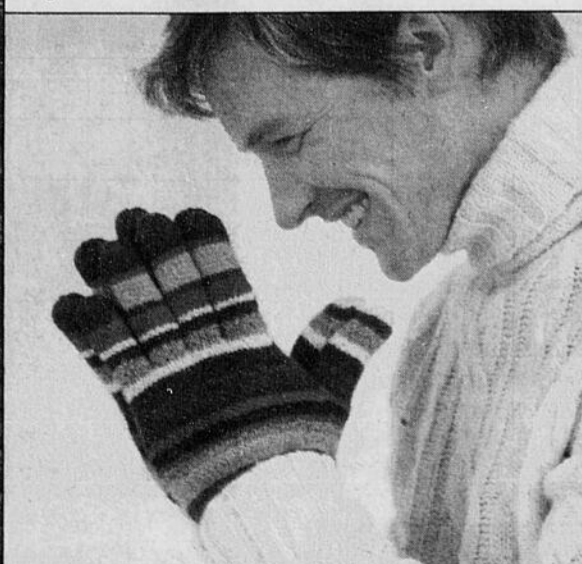
LA CHEMISE FLANELLE CARREAUX 49,95
Qualité supérieure, fine texture de la flanelle pur coton pour un confort exceptionnel. Poche plaquée solo, col boutonné. Tons dominants de bleu, orange, forêt ou gris. P.m.g.tg. Rég. 78,00* T-shirt 19,99, jeans velours 49,95, ceinture 65,00



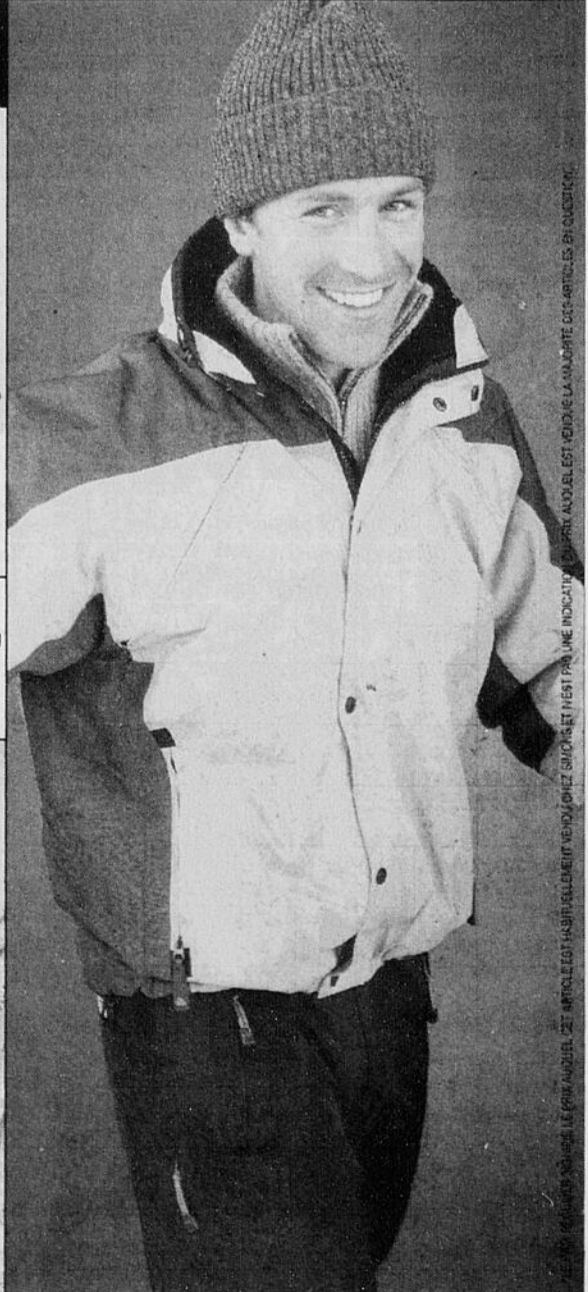
Un cadeau pour vos cadeaux !
Magasinez, nous emballons.
La boîte-cadeau Simons,
une tradition de qualité à Noël.



LE FOULARD TABLEAU GÉOMÉTRIQUE 15,99
Confort, chaleur, souplesse de la pure laine mérinos pour un long foulard qui associe les couleurs mode de rouille, chartreuse et rouge en blocs asymétriques et en combinaisons variées. Rég. 25,00* Un cadeau exclusif du 31 dans la boîte Simons.



LES GANTS CHAUDES RAYURES 7,99
Mettez du piment dans l'hiver et dans son bas de Noël avec nos gants en pure laine shetland tout en rayures multicolores aux accents vifs et dynamisants. Taille unique. Rég. 10,00* Un cadeau exclusif du 31.



LE DEUX DANS UN DE SKI 129,95
Formule confort et performance à prix exceptionnel. Un blouson robuste en nylon parachute avec empiècements contrastants, poches et zips isolés, sur un blouson en chaude fibre polaire. Rouge et gris ou kaki et noir. P.m.g.tg. Rég. 145,00* pantalon 79,95



la maison
QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, PROMENADES ST-BRUNO, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIÉ

HEURES D'AFFAIRES PROLONGÉES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES, DU 3 AU 23 DÉCEMBRE, TOUS NOS MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'À 21 HEURES DU LUNDI AU VENDREDI

Adams craint la venue de «monstres»

Les plans de développement en face du Carrefour de l'Estrie laissent son propriétaire perplexe

Luc Larochelle
llarochel@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Le propriétaire du Carrefour de l'Estrie reçoit plutôt mal la menace de voir surgir «des monstres» devant son centre commercial. Selon lui, les plans de développement déposés cette semaine par Provigo pour les deux terrains longeant le boulevard de Portland sont plus denses que ce que les autorités municipales ont refusé

lorsque Canadian Tire voulait s'implanter à cet endroit.

Bien qu'il déclare avoir fait une croix sur ce site convoité, M. Marcel Adams soutient qu'il a le devoir de protéger les intérêts de ses locataires. Il compte faire examiner le dossier par ses avocats, mais estime que les citoyens du secteur seront les meilleurs juges.

«Je n'aurais pas été dérangé par la venue d'un supermarché Loblaws de taille moyenne comme on en trouve dans d'autres villes du Québec mais à

115 000 pieds carrés, c'est un monstre! Le conseil municipal a rejeté en 1999 la construction de deux bâtiments commerciaux totalisant 160 000 pieds alors que la Ville se montre réceptive aujourd'hui à la construction de deux édifices dont la surface serait de 200 000 pieds carrés», relève-t-il.

«Ça ressemble en plusieurs points à ce que nous avons présenté, il y a deux ans. Toutes les objections au monde étaient alors valables pour nous bloquer. Ces objections n'existeraient plus. J'en suis étonné mais je ne vais tout de

même pas m'enterrer avec un projet qui n'a pas fonctionné. Notre entreprise opère dans 31 villes de Québec et j'ai amplement de quoi m'occuper ailleurs. À Sherbrooke, j'ai développé tous mes terrains et c'est fini», a-t-il ajouté.

Aux citoyens de décider

Bien qu'il ait encore fraîchement en mémoire la recommandation des fonctionnaires ayant amené les élus à refuser sa demande, de limiter le développement commercial à des magasins de moyenne et de petite surface sur la

partie frontale du boulevard de Portland, M. Adams considère qu'il revient aux résidents du secteur de déterminer ce qui est acceptable.

«Ce sont les citoyens qui doivent décider. Les autres promoteurs peuvent proposer ce qu'ils veulent, si la population est pour, je serai pour. Je ne suis pas un rebelle», dit le propriétaire du Carrefour qui, comme les citoyens, a un droit de regard sur la demande de changement de zonage à titre de voisin immédiat de la zone HK 40.

Marcel Adams n'a pas vraiment d'idée de la concurrence que pourrait lui apporter le centre commercial de 85 000 pieds carrés que le groupe Amiska-Martineau souhaite juxtaposer au supermarché Loblaws, à l'intersection Portland-Des Érables.

Il n'ose pas spéculer non plus sur ce que sera l'avenir du Maxi, un de ses locataires, dans l'hypothèse où Provigo construirait un Loblaws à deux pas de là.

«Je ne connais pas les intentions de Provigo. Je ne serais cependant pas fermé à discuter de résiliation pour le bail de Maxi à condition de ne pas être perdant. C'est un emplacement en demande», a-t-il indiqué.



Marcel Adams

Des stationnements à deux paliers

Luc Larochelle
llarochel@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

Le directeur des Travaux publics, Guy Labbé, soutient qu'une fois que les citoyens auront vu les plans et pris connaissance des spécifications techniques du projet de développement des terrains situés en face du Carrefour de l'Estrie, ils constateront une nette amélioration par rapport à la précédente proposition repoussée par le conseil municipal. La conception serait plus raffinée, selon le haut fonctionnaire.

Il n'est toutefois pas question de rendre la contre-expertise des services techniques de la Ville publique avant que le dossier ne soit présenté au conseil municipal. Cet avis serait plutôt favorable à la requête pilotée par des sous-traitants de Provigo.

«Les bâtiments ne sont pas du même ordre de grandeur, mais l'aménagement n'est pas semblable non plus. Avec des documents complets, les citoyens verront des points très positifs», croit M. Labbé.

Mise en oeuvre graduelle

Tout reposerait sur l'abaissement du niveau de terrains plutôt que sur le remplissage qui, dans le projet impliquant Canadian Tire, aurait entraîné l'érection d'un talus à forte dénivellation entre la zone commerciale et le secteur résidentiel.

«Le niveau de plancher du supermarché serait plus bas que le boulevard



Guy Labbé

et les stationnements des bâtiments commerciaux seraient à deux paliers. Si vous abaissez les structures et respectez les courbes de terrain en rapprochant les bâtiments de la rue, l'impact visuel est moindre pour les voisins», explique le directeur des Travaux publics.

Selon les documents présentés au comité d'urbanisme par Provigo, une bande paysagère avec «une pente allant de 5 à 30%» séparerait les commerces

des futures maisons. Le talus qui aurait surplombé le secteur résidentiel dans le précédent projet atteignait jusqu'à 16 mètres de hauteur.

La mise en oeuvre du projet serait graduelle. Le développement commencerait par la construction du supermarché Loblaws, qui représenterait à elle seule un investissement de 15 M \$, et la réalisation d'une première phase de construction de résidences unifamiliales, qui seraient situées immédiatement derrière le commerce.

La phase subséquente serait l'érection de l'édifice commercial projeté par le groupe Amiska-Martineau ainsi que la mise en chantier d'immeubles de six et huit logements aux extrémités est et ouest des terrains vacants, qui s'harmoniseraient avec les édifices existants des rues des Érables et McCrea.

Sherbrookoise trouvée morte au New Hampshire

La Tribune et AP
SHERBROOKE

La police du New Hampshire a confirmé hier soir la découverte du corps de Louise Chaput, cette Sherbrookoise de 52 ans qui s'était rendue au mont Washington afin d'y entreprendre une randonnée en montagne.

Tout en confirmant la découverte du cadavre de Mme Chaput, les policiers ont toutefois refusé de spéculer sur les circonstances de sa mort. «Nous ne pouvons rien dire pour le moment. Nous allons émettre un communiqué demain», a simplement répondu le sergent Steve McCulloch, du Service de police de l'État du New Hampshire.

Mme Chaput était portée disparue depuis qu'elle a entrepris une randonnée en montagne, jeudi dernier, au Mont Washington, situé à environ 160 km au sud-est de Sherbrooke.

Les secouristes ont dû affronter le froid et la neige pour tenter de retrouver Mme Chaput. Mardi, sur la montagne, les vents étaient violents et le mercure a chuté à -26 C.

Elle devait dormir jeudi soir dernier au Appalachian Mountain Club, où elle avait réservé une chambre, mais ne s'est jamais présentée. Sa voiture a été retrouvée près d'un sentier, mais elle ne contenait aucun indice de l'endroit où elle aurait pu se trouver.

Mme Chaput devait rentrer à la maison lundi.

Les travailleurs disent oui chez Sherwood-Drolet

Gilles Fisette
SHERBROOKE

Finalement, l'histoire se termine relativement bien chez Sherwood-Drolet. Les employés ont accepté les offres de l'employeur. Tout danger de grève est écarté. Et la paix est assurée pour trois ans.

Toutefois, rapporte le conseiller syndical, Louis Bérubé, de l'Association internationale des machinistes (FTO), les employés ne sautent pas au plafond. Les gains sont minimes alors que les attentes étaient énormes.

Pour l'employeur, Denis Drolet, le règlement de ce dossier est accueilli avec soulagement et permettra à l'entreprise d'aborder l'année 2002 avec davantage d'élan.

Hier après-midi, en assemblée générale, les travailleurs de Sherwood-Drolet ont en effet accepté les offres finales de l'employeur, dans une proportion de 69 pour cent. Quelque 97 syndiqués ont participé au vote qui clôturait une rencontre qui a duré environ deux heures.

Comme l'explique Gilles Bissonnette, le chef délégué du syndicat, le principal



Imacom, Claude Poulin

Hier après-midi, en assemblée générale, les travailleurs de Sherwood-Drolet ont accepté les offres finales de l'employeur, dans une proportion de 69 pour cent. Quelque 97 syndiqués ont participé au vote.

gain se calcule surtout en terme de solidarité.

«Nous avons bâti pour la prochaine négociation», a-t-il lancé en ajoutant que

les gains étaient minimes pour cette convention collective.

«Mais c'était cela ou la grève. Et il n'y a pas grand monde qui avait envie d'une grève, à ce moment-ci de l'année. Quoique ce n'est jamais le temps de faire une grève. On la fait quand il n'y a pas d'autres choix», a-t-il déclaré.

Au plan salarial, les travailleurs toucheront des augmentations de salaire qui varient de 0,22 à 0,25 %, selon la classe d'emploi. Une nouvelle classe a d'ailleurs été ajoutée, la classe IV pour laquelle les travailleurs toucheront, eux, des augmentations de 0,50 \$.

Le cercle rouge formé des travailleurs les plus performants n'a pas été modifié. Le fonds de pension a été légèrement amélioré ainsi que l'assurance collective. Un boni annuel distribué dans le temps des Fêtes est conservé et désormais il est inscrit dans la convention.

De son côté, M. Drolet, a estimé qu'il s'agissait d'une bonne entente puisqu'elle permet quand même des gains alors que le contexte économique y est guère favorable depuis quelques mois.

«Nous voulons conserver un bon climat de travail, une bonne entente avec nos employés... Les négociations ont été longues parce que l'écart était tellement énorme. Mais on a fini par se rejoindre et je pense que les travailleurs peuvent se réjouir. Il n'y a pas de recul pour eux...»

Le nouveau contrat de travail sera en vigueur jusqu'en septembre 2004.

CHARMES explique ses trucs pour obtenir les subventions

Daniel Forgues
dforgues@latribune.qc.ca

ROCK FOREST

Si l'organisme CHARMES a réussi à décrocher pas moins de 15 millions \$ en subventions depuis 25 ans, c'est que ses projets étaient non seulement sérieux, mais bien préparés à l'avance, juge le directeur de l'organisme, Paul Beaudoin.

Ce dernier prenait la parole hier soir devant une centaine de participants aux Ateliers sur les techniques de conservation de la nature organisés par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), une rencontre dont CHARMES est l'hôte et qui doit prendre fin aujourd'hui à l'Hôtelierie du Boulevard de Rock Forest.

Tout juste avant d'aborder le thème des subventions aux organismes environnementaux, M. Beaudoin n'a pas manqué de présenter la première page de La Tribune d'hier mettant en manchette la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton qui jette ses eaux usées dans la rivière Clifton, laquelle se déverse ensuite dans la rivière Saint-François.

«C'est un drôle de hasard qu'une nouvelle de cette nature soit rendue publique le jour même où l'on tient des ateliers sur la préservation de l'environnement dans la région», a dit M. Beaudoin.

Quant aux subventions pour les projets environnementaux, le directeur de CHARMES insiste sur la nécessité de bien préparer les projets avant de demander une aide financière.

«Les programmes de subvention existent encore, mais ils sont plafonnés depuis des années. La tarte est la même depuis des années. Mieux vaut donc bien préparer son projet et



Imacom, Claude Poulin

Le directeur général de CHARMES, Paul Beaudoin, n'a pas manqué de souligner le cas de pollution de Saint-Isidore-de-Clifton rapporté par La Tribune, alors que se déroulent à Rock Forest des Ateliers sur les techniques de conservation de la nature, une rencontre rassemblant une centaine de spécialistes provenant de toutes les régions du Québec.

obtenir des appuis de taille avant de demander une subvention, et non après», indique-t-il.

Marais Saint-François

Ce dernier a également donné en exemple le projet du Marais Saint-François pour lequel CHARMES a obtenu deux subventions de 200 000 \$ et de 369 000 \$ depuis 1997.

«On a commencé par impliquer les gens du quartier en organisant une corvée de nettoyage en 1996 tandis qu'on avait enlevé 15 tonnes de métal du marais», précise M. Beaudoin.

D'étape en étape, on a nettoyé le site et, grâce aux subventions, on y a aménagé des sentiers pédestres, un belvédère, une tour d'observation et un jardin d'oiseaux. D'ici l'an prochain, d'autres travaux seront complétés dans le marais.

Près d'une trentaine de spécialistes en environnement auront pris la parole à cette rencontre quand les ateliers se termineront aujourd'hui en fin d'après-midi.

C'est la troisième région du Québec, après celles de Chicoutimi et Rimouski, que l'UQCN visite ainsi avec ses ateliers sur les techniques de conservation.

loto-québec		résultats	
6/49	Tirage du 2001-11-21	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	5 000 000,00 \$	
5/6+	10	55 370,60 \$	
5/6	428	1 034,90 \$	
4/6	20 034	42,30 \$	
3/6	314 839	10,00 \$	
Numéro complémentaire: 43		Ventes totales: 15 199 473 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 \$	
4/9	Tirage du 2001-11-21	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	0	50 000,00 \$	
5/6	29	500,00 \$	
4/6	1 792	50,00 \$	
3/6	27 199	5,00 \$	
Numéro complémentaire: 49		Ventes totales: 576 363,50 \$	
Tirage du 2001-11-22		Tirage du 2001-11-22	
01 08 11 15 17 18 23 25 26 27	28 34 35 40 45 48 49 59 62 64	Extra	Extra
Tirage du 2001-11-22		Extra	Extra
3 952 4 4258	NUMÉRO: 079989	NUMÉRO: 183186	

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets.

En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q. cette dernière a priorité.

T.V.A., LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

La CSN appuie le «Magnola propre»

Gilles Fisette
SHERBROOKE

La Coalition pour un Magnola propre a obtenu un appui moral et pécuniaire de la CSN en Estrie.

Invitée à s'adresser aux participants au 21e Congrès triennal du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CSN), hier midi, la porte-parole de la coalition, Lisette Anfousse, a en effet obtenu une proposition d'appui et l'octroi d'une petite aide financière. C'est une somme de 150 \$ qui a ainsi été versée.

À un délégué qui a essayé d'obtenir une majoration de cette somme, le président du conseil central, Janvier Cliche, a expliqué ne pouvoir en donner davantage, compte tenu

des moyens limités du conseil central et les nombreuses demandes d'aide dont il fait l'objet. Toutefois, il a invité les syndicats - dont plusieurs sont plus riches que le conseil central, a-t-il lancé - à y aller de leur propre cotisation.

La coalition, a expliqué Mme Anfousse, est un organisme de surveillance des rejets de l'usine Magnola, à Asbestos. Devant le haut degré de toxicité des substances que cette technologie engendre et l'absence de contrôle gouvernemental - le ministère de l'Environnement a des collottes percées, a-t-elle déclaré -, la coalition est à monter une banque de prélèvements sur des animaux sauvages trouvés morts, dans un rayon de 30 kilomètres de l'usine.

Toutefois, les analyses coûtent cher. Plus de 1000 \$ pour chaque échantillon.

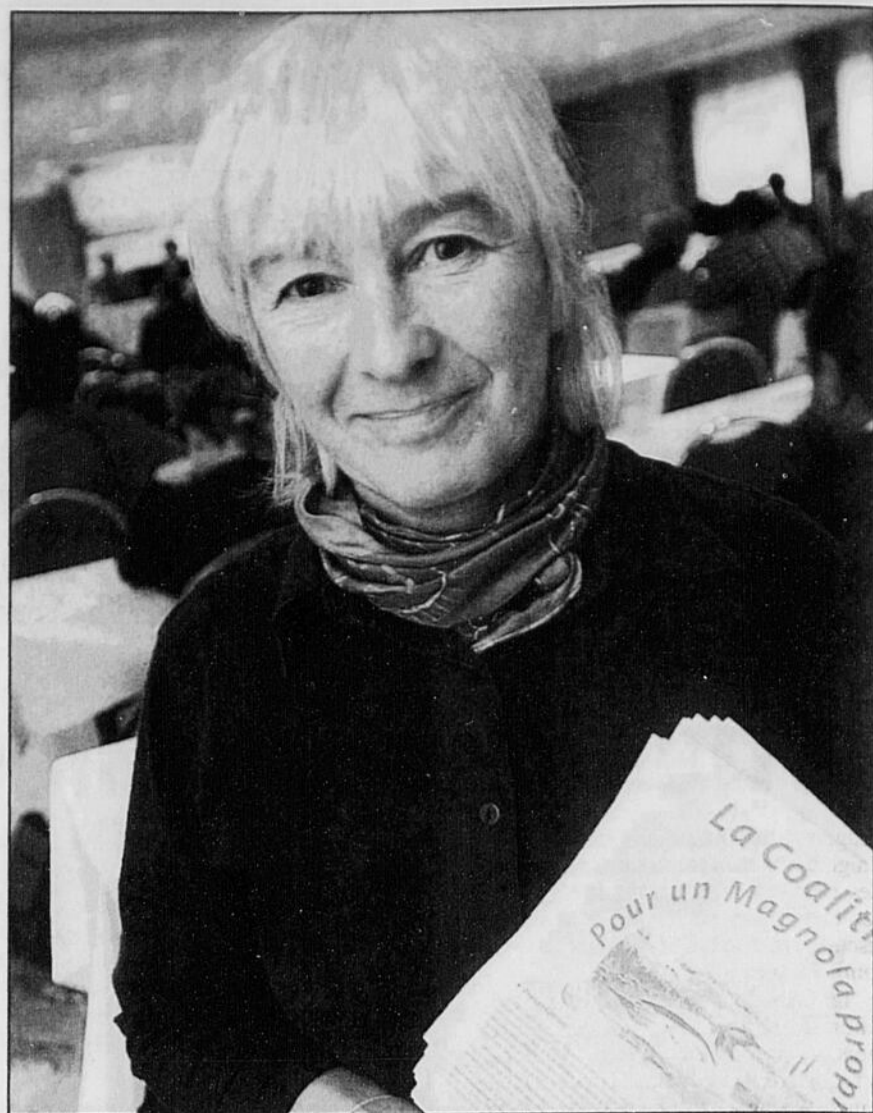
«Nous espérons que nous ne trouverons rien mais il faut être vigilant et maintenir la surveillance», a-t-elle déclaré.

Nouvel exécutif

Par ailleurs, ce 21e Congrès du Conseil central qui se tient depuis mardi et jusqu'en fin d'après-midi, aujourd'hui, a permis l'élection du nouvel exécutif.

Ainsi, son président, Janvier Cliche, s'est vu confier un nouveau mandat d'une durée de trois ans. Il occupe la présidence depuis 1983. Il fêtera donc ses 20 ans dans ces fonctions au cours de ce mandat.

Les quatre autres postes seront occupés par Yves Viens (du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke), à la 1ère vice-présidence; Sophie Robidas (Centre Notre-Dame-de-l'Enfant), à la 2e vice-présidence; Jean Lacharité (cégep de Sherbrooke), au secrétariat général; et Marcel St-Onge (Papiers Scott), à la trésorerie.



La porte-parole de la Coalition pour un Magnola propre, Lisette Anfousse, a obtenu l'appui des délégués du congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

LE SALÉSIEEN
C'est dans
Ma Nature
1er en Estrie aux examens du MEQ

NOUVELLE JOURNÉE

Portes OUVERTES

le dimanche 25 novembre

Vous avez manqué nos deux premières journées PORTES OUVERTES?

À la demande de plusieurs parents, le Séminaire Salésien vous ouvre ses portes de nouveau, de 13 h à 16 h.

Venez rencontrer notre personnel et visiter ce milieu de vie exceptionnel.

EXAMENS D'ADMISSION
24 novembre et 1er décembre, à 9 h

LE SALÉSIEEN



RENSEIGNEMENTS

Le Séminaire Salésien
135, rue Don Bosco Nord, Sherbrooke (Québec) J1L 1E5
(819) 566-2222 • salesien@abacom.com
www.SeminaireSalesien.org

59836

Le juge tranche aujourd'hui sur la liberté de Maheu

Jacques Lemoine
SHERBROOKE

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a pris en délibéré jusqu'à aujourd'hui sa décision concernant la remise en liberté provisoire ou non de Jeffrey Maheu, âgé de 34 ans, inculpé d'abus sexuels envers deux filles de 17 ans ainsi que de voies de fait et menaces envers une fille de 18 ans, le 11 novembre, à Sherbrooke.

Son identification avait posé problème à cause de l'utilisation de plusieurs noms et prénoms, selon la police.

Le procureur Karine Frenette a réclamé que Maheu reste à l'écrrou jusqu'à la fin des procédures tandis que Me Philippe Gilbert estime que son client pourrait être élargi avec un encadrement serré.

L'inculpé s'était décrit comme un promoteur d'événements en train de faire de la prospection dans le coin.

L'information de police

Le détective Michel L'Italien a relaté que la police avait reçu une information à l'effet que des individus avec des bâtons et des barres de fer se trouvaient dans le passage d'un immeuble de la rue Wellington Nord où des filles auraient été malmenées.

Elle a arrêté dans un appartement un individu n'offrant pas de collaboration à son identification et trouvé une fille dans un placard.

On a appris que les trois filles s'étaient réfugiées à cet endroit en l'absence de l'occupante et l'une d'elles a trouvé le suspect à cet endroit en revenant un soir.

Elles se sont plaintes de certains abus et d'avoir été gardées à l'oeil parce que l'individu prétendait s'être fait voler du matériel informatique et électrophonique à cet endroit et qu'il voulait le récupérer.

Maheu utilisait son nom de famille et son nom d'artiste ainsi que des prénoms apparaissant à son certificat de naissance, et il a des antécédents judiciaires dont certains pour supposition de personne.

Me Gilbert n'a pas caché que cela avait causé de la confusion mais il a noté que l'identité de son client est établie, que ce dernier n'a pas d'antécédent de bris de promesses, éprouve un vif désir de fournir des explications au moment approprié et respecterait toutes les conditions d'un cautionnement.

Un producteur de pot indépendant condamné

Jacques Lemoine
SHERBROOKE

Pour la production de 171 plants de marijuana, la possession en vue de trafic de un kilo et 157 grammes de «cocotte» et trafic de marijuana, André Picard, âgé de 50 ans, a écopé d'une peine de 18 mois de détention dans la collectivité avec un couvre-feu la première année, 200 heures de travaux communautaires, une mise à l'épreuve pendant deux ans et une interdiction de possession d'armes durant 10 ans.

Il a reçu cette condamnation hier du juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Lors de l'évacuation d'une immeuble de six logements de la rue Prospect dans la nuit du 12 mars, les pompiers avaient constaté la présence de plants de marijuana dans deux appartements, dont celui de Picard.

Le prévenu a admis sa culpabilité à la dénonciation faite contre lui et comportant un chef de trafic de marijuana entre le 1er novembre 2000 et le 12 mars dernier.

Me Claude Leblond avait recommandé une peine avec sursis pour son client n'ayant pas d'antécédent judiciaire et croyant faire un coup d'argent avec cette affaire.

Il a dit que Picard menait une vie tranquille et n'a pas de lien avec des organisations.

Le procureur Karine Frenette était en accord avec cette suggestion.

L'inculpé devra de plus payer une amende de 250 \$ pour bris d'engagement.

Selon une source policière, une perquisition dans ce logement a permis de découvrir dans une serre hydroponique 30 plants de marijuana d'une hauteur d'environ 90 centimètres, la «cocotte» dans le réfrigérateur, et 1382 \$.

On a aussi trouvé dans la garde-robe d'une chambre trois plants et une pouponnière avec 35 boutures appartenant à une autre personne.

Picard a admis avoir effectué des trafics de marijuana avec des adultes avant son arrestation.

Soulignons la performance!

85%

Tel est le taux de succès des candidats et des candidates du Québec qui se présentaient pour la première fois à l'Examen Final Uniforme des comptables agréés de 2001.

Pour une 3^e année consécutive le Québec enregistre un taux de réussite de 80% ou plus à l'examen national des CA. Nous en sommes très fiers! Cette performance remarquable, nous la devons à nos partenaires universitaires, qui ont tous atteint des taux de succès de 70% ou plus.

Félicitations aux candidats qui ont réussi et merci à nos partenaires universitaires.

Lucette Poliquin, FCA
Présidente du Conseil

59892

CA Comptables agréés du Québec

Voir au-delà des chiffres

pour **Lui** Entrepôt

50%*

sur toute la marchandise en magasin Beaucoup de nouveaux arrivages

se termine le samedi 24 novembre

3 JOURS seulement

2251, rue King Ouest Sherbrooke 821-4419 Les promenades King

LES GALERIES QUATRE SAISONS 930, 13e Avenue Nord Sherbrooke 563-1111 *sauf TXT Carbone

Nouvelle succursale

59802

Kruger abandonne sa division transport

Claude Plante
cplante@latribune.qc.ca

SHERBROOKE

La compagnie Kruger, de Bromptonville, n'a plus de division de transport depuis hier matin, se fiant dorénavant à une compagnie privée pour l'expédition de ses rouleaux de papier. Cette décision fait suite à une bataille syndicale de quelques mois, signalée toutefois la CSN.

La quarantaine de chauffeurs ont décidé plus tôt cette semaine d'accepter l'offre de séparation soumise par la compagnie, qui avait auparavant contesté l'accréditation syndicale de ces derniers.

Les chauffeurs pourraient être embauchés par la compagnie Papineau Transport qui prendra la relève, indique Kruger.

Six de ces travailleurs (les plus anciens) devraient demeurer au sein de Kruger puisqu'ils prendront des postes d'aiguilleurs de l'usine bromptonville. Ces derniers rejoindront l'unité syndicale des travailleurs de l'usine, à la suite de discussions, fait valoir Kruger, dans un communiqué.

La CSN note toutefois que la contestation de Kruger au cours des derniers mois n'a rien donné de tout. Au départ, la requête d'accréditation concernait justement les six chauffeurs de transbordement.

«Les aiguilleurs sont ceux qui déplacent les remorques chez Kruger, commente Jean-René Ré, conseiller syndical à la CSN. Nous avons déposé une requête en accréditation syndicale pour eux en mai.»

«Kruger a contesté en disant que nous ne pouvions pas syndiquer seulement les aiguilleurs sans les chauffeurs. Nous sommes revenus à la charge en demandant l'accréditation syndicale pour tout ce monde. L'employeur a encore contesté la requête d'accréditation en disant qu'on ne pouvait pas avoir les chauffeurs et les aiguilleurs sur la même unité. Kruger se contredisait.»

En octobre, la compagnie convoque le syndicat pour les avertir qu'on abandonnait la division transport. Kruger a dressé une liste de propositions pour la séparation.

Le 18 novembre dernier, en assemblée générale, les travailleurs sont informés et décident de prendre le temps de réfléchir. Cette semaine, le vote a eu lieu sur quelques jours. La boîte de scrutin était surveillée par un gardien, signale M. Ré.

La proposition de Kruger a été acceptée. Le nombre de votes en faveur ou



Les poids lourds à l'effigie de Kruger vont disparaître de la route.

contre n'est pas dévoilé publiquement, ajoute-t-il. «Mais c'est dans une large proportion, c'est sans équivoque.»

«Nous avons informé les chauffeurs. Nous étions prêts à faire la bataille, mais nous nous plions à leur décision», jure le conseiller syndical.

Kruger mentionne qu'elle était l'une des dernières papeteries à opérer une flotte privée. Près du deux tiers des activités de camionnage de Kruger sont déjà assurés par des entreprises spécialisées dans le domaine, affirme Jean Majeau, directeur général des affaires publiques.

«Notre décision n'a aucun rapport avec la demande d'accréditation. Nous voulions nous défaire de notre division camionnage depuis longtemps, parce qu'elle est déficitaire depuis plusieurs années. Nous allions de l'avant même si les employés poursuivaient ou non leur demande d'accréditation syndicale.»

«Cette décision a été prise dans le respect de nos employés. Chacun recevra une prime de réparation généreuse. Ceux que nous ne pourrions garder se feront tous offrir un emploi chez Papineau Transport. Sinon, nous payerons tous les services de relocalisation à ceux qui ne voudront pas accepter l'offre de Papineau.»

Faits divers

Collision avec un semi-remorque

SHERBROOKE (PSJ) - Policiers, pompiers et techniciens-ambulanciers sont intervenus vers 15 h 30, hier, dans le secteur des rues Dunant et de la Montée Ascot, aux limites Ouest de Sherbrooke, pour un accident impliquant une voiture et un camion semi-remorque.

Selon les informations obtenues,

une conductrice aurait perdu la maîtrise de sa voiture en voulant éviter un véhicule qui venait de lui couper le chemin.

La manoeuvre a créé l'embarquée et la voiture est allée donner contre le côté du semi-remorque qui circulait en sens inverse.

Il semble que les blessures subies par la conductrice soient de nature mineure.

Surpris en plein travail

BROMPTONVILLE - Alors qu'ils effectuaient une patrouille normale dans le secteur du Motel 55, à Bromptonville, dans la nuit de mercredi à hier, des policiers du Service de police de la région sherbrookoise ont aperçu deux individus qui s'affairaient autour d'un véhicule stationné.

Ils ont décidé de pousser leur curiosité un peu plus loin et se sont approchés du duo qui n'a pas attendu le lever

du jour avant de fuir. Tous deux ont emprunté des directions différentes à pied.

L'un a été rejoint et appréhendé, l'autre a disparu.

Les policiers ont constaté que le véhicule auprès duquel s'affairaient le duo était bel et bien en train de se faire voler car la fiche d'ignition avait été sabotée.

À côté du véhicule en question, se trouvait curieusement le véhicule de l'individu appréhendé. Comme on dit, il était cuit tout bord, tout côté.

Décès du Révérend Carim Karma

La Tribune
SHERBROOKE

La communauté de l'Église syrienne orthodoxe de l'Estrie est en deuil à la suite du décès du Très Révérend Carim Karma.

Celui qui aurait célébré ses 80 ans le 26 décembre prochain était pasteur depuis 1952 de la première église syrienne orthodoxe du Canada, à Sherbrooke.



Révérend Carim Karma

Natif de Hafir, en Syrie, le Très Révérend Karma a passé un bon nombre d'années à enseigner dans différents collèges de Syrie. En 1943, il épouse Marie

Naoum Karma. Ils sont les parents de six enfants et les grands-parents de neuf petits-enfants.

En 1970, il est nommé «cor épiscopus» ou chanoine, soit le plus haut degré que peut atteindre un membre de clergé ne venant pas des rangs monastiques.

Il a également été honoré, en 1977, par la Reine Elizabeth II et se voit décerner un certificat et une médaille d'argent.

En 1991, feu Son Éminence Mar Athanasius Samuel lui décerne la Sainte Croix en guise de reconnaissance pour son dévouement et les services rendus à son Église et à l'Archidiocèse.

Durant 49 ans de ministère à Sherbrooke, le Très Révérend Karma a propagé la foi de ses ancêtres et cimenté auprès de ses fidèles le goût de leurs moeurs et traditions.

Il est décédé le mardi 20 novembre 2001.

la **3aie**
RECTIFICATIF

Veuillez prendre note des corrections à apporter aux cahiers publicitaires suivants publiés en novembre 2001.

Le cadeau parfait (B10-4)
PAGE 3. Ensemble avec montre Outline pour femme. Retard de livraison. Bons d'achat différé offerts.

Le parfait solde de 2 jours (B10-4A)
PAGE 1. Tablettes de chocolat ToGo. Retard de livraison. Bons d'achat différé ou article de substitution offerts.

Notre clientèle voudra bien excuser ces contretemps. 60187

Ce samedi est un cadeau

chez **RONA**

L'entrepôt

de Sherbrooke

Un cadeau pour les jeunes bricoleurs remis par le père Noël

Marteau #0033022

Ruban à mesurer #7828001

Tablier RONA junior

600 trousse pour petits bricoleurs seront données à tout jeune accompagné d'un parent de 9h00 à 17h00.



Un cadeau pour bricoleurs adultes

Un tournevis sans fil Skil d'une valeur de 24,95\$ #0385013

offert en cadeau à tous nos clients qui achèteront pour 100\$ avant taxes.



Bricoleurs juniors ou seniors...

Venez chercher votre cadeau ce samedi le 24 novembre

Au **RONA L'entrepôt de Sherbrooke**
3400, boul. Portland

PRÉSIDENT ET ÉDITEUR Raymond Tardif
 RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier
 DIRECTEUR DE L'INFORMATION Michel Morin
 ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau

Opinions

Encore trop peu

Les défenseurs des droits et libertés risquent d'être bien déçus par les modifications au projet de loi antiterroriste C-36 annoncées mardi par la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan.

Car cette législation, malgré son nouvel emballage et l'introduction d'une clause crépusculaire, constitue toujours une menace pour l'équilibre entre la sécurité nationale et la liberté des individus.

Il ne s'agit pas ici de s'opposer au principe ou à la finalité de cette loi - soit de lutter contre les organisations terroristes - mais d'en contester les modalités et la trop grande portée.

Grosso modo, les principaux changements amenés par Mme McLellan visent une définition plus « serrée » des activités terroristes, de même que la disparition dans cinq ans de deux des articles les plus controversés, soit les détentions préventives et les interrogatoires pour fin d'enquête, où le « témoin » perd son droit au silence.

La ministre accepte également une révision annuelle de la loi par le gouvernement et les provinces, mais non par un commissaire indépendant comme le demandaient certains groupes, tandis qu'un juge d'une Cour d'appel fédérale aura le dernier mot en ce qui a trait à la rétention d'information par le gouvernement, au nom de la sécurité nationale, un mécanisme qui était absent de la version originale.

Pour le commun des mortels, ces modifications peuvent sembler suffisantes. On peut en effet se dire qu'au nom du bien commun on peut bien accepter de perdre un peu d'espace de liberté et de son droit à l'information.

Mais les organismes de défense des droits et libertés, l'Association du barreau canadien, le Bloc québécois, le Nouveau parti démocratique et même le Sénat, auraient voulu que les changements soient plus profonds et continuent de voir dans ce projet une menace au droit d'expression.

En revanche, l'Alliance canadienne juge que la législation ne va pas assez

loin pour véritablement cibler les terroristes.

Le projet de loi C-36 semble d'autant plus pernicieux que l'État dispose déjà de moyens pour contrôler tout ce qui peut ressembler à une manifestation: on n'a qu'à regarder avec quel zèle - pour être poli - les policiers répriment habituellement les opposants à la

mondialisation, sans toujours faire la distinction entre ceux et celles qui ne font qu'exprimer pacifiquement leur désaccord, parfois haut et fort il est vrai, et les casseurs.

Et sans jouer à l'autruche, il fait aussi reconnaître que le Canada a été épargné jusqu'ici par les attentats terroristes.

D'autre part, l'Association du barreau canadien faisait remarquer il y a quelques semaines, et à juste titre, que le meilleur moyen pour le Canada de lutter contre les organisations terroristes serait d'accroître les ressources des forces de l'ordre, des services de renseignement et de la Défense nationale.

Autrement dit, on a déjà les outils qu'il faut et il suffit de se donner les moyens de s'en servir plus efficacement.

Les policiers peuvent bien sûr alléguer que les troubles de l'ordre public et les émeutes comme celles de Québec le printemps dernier constituent déjà des infractions punissables, ce qui démontre que le projet de loi C-36 vise véritablement les activités terroristes.

N'empêche que plusieurs voix continuent de s'élever pour réclamer davantage d'assouplissements, dont celle de l'Association canadienne des libertés civiles qui craint que des gestes comme la grève des infirmières en Alberta, ou des barrages routiers par des camionneurs ou des autochtones, pourraient être considérés comme des actes terroristes selon la loi. Ainsi, des personnes arrêtées lors d'une manif qui dégénère pourraient se voir infliger des peines plus lourdes.

La Fédération arabe du Canada estime pour sa part que la détention préventive sans mandat constitue un danger grave précédent pour les Canadiens, qu'ils soient d'origine arabe ou non.

Il faut reconnaître que des pouvoirs d'urgence peuvent être nécessaires en temps de crise et il est important pour les défenseurs des droits et les citoyens de ne pas verser dans la paranoïa, mais le projet de loi C-36 ratifie trop large et n'augure rien de bon pour la démocratie canadienne.



Denis DUFRESNE

Document

Lettre à l'éditeur de La Tribune

25 ans de succès, 25 ans d'engagement

M. Raymond Tardif
Président-éditeur
La Tribune

Mai 1976 - L'Université de Sherbrooke décerne des diplômes de maîtrise à deux finissants en administration et marketing. Deux jeunes Montréalais, venus en Estrie pour étudier. Séduits par la qualité de l'enseignement, par l'accueil de Sherbrooke, par la beauté de la région et par sa qualité de vie, ils décident d'y amorcer leurs carrières professionnelles.

Fraîchement diplômés, ils fondent l'« Agence de Publicité de l'Estrie » qui, depuis, est devenue le Groupe Everest. Une belle histoire d'affaires, un grand succès, voyait le jour à Sherbrooke.

Le 1er novembre dernier, le Groupe Everest, qui compte aujourd'hui plus de 150 employés, qui a maintenant pignon sur rue à Montréal et à Ottawa et qui est aussi partenaire d'un réseau international de premier rang (DraftWorldwide), célébrait le 25e anniversaire de sa fondation.

Tous les employés, actuels et passés, peuvent être fiers d'avoir contribué au succès de la 5e plus importante agence de communication/marketing au Québec.

Claude Boulay, président-fondateur, Jean-Bernard Bé-lisle, co-fondateur, Normand Daoust, Claude Lacroix, Jean-Pierre Toupin et Alain Guilbert sont à l'origine du Groupe Everest. Ils ont su faire partager leur rêve et leur passion d'entrepreneurs-bâtisseurs à de nombreux « alpinistes » qui ont gravi au fil des années les pistes accidentées de l'Everest. Ils leur ont insufflé le goût de l'excellence, pour le plus grand bénéfice des clients de l'agence.

Développer un cabinet-conseil en communication/marketing de cette envergure à Sherbrooke (jusqu'à 35 employés en période de pointe) n'était pas évident et ne l'est toujours pas. Grandir au Québec, au Canada, et rayonner à l'étranger exige de la vision et de la rigueur. Le défi était de taille et il est toujours aussi stimulant.

Cependant, il y a des périodes plus difficiles que d'autres dans l'évolution d'une entreprise. La récente campagne électorale municipale à Sherbrooke en est un exemple probant. Plus de 25 jours de dénigrement, plus de 25 jours de salissage à l'encontre du Groupe Everest, de ses fondateurs, de ses dirigeants et de ses employés.

Aucune entreprise ne mérite de voir mettre en doute son intégrité et son professionnalisme par des politiciens en mal de visibilité et par des journalistes qui ont appris à se cacher en prenant soin de rédiger leurs textes à la forme interrogative. (L. Larochelle / La Tribune / 8 septembre 2001).

Pour ceux qui, comme le candidat défait à la mairie, se demandent pourquoi le Groupe Everest rayonne partout et compte autant de succès au fil des ans, la réponse est simple: travail bien exécuté par des professionnels passionnés qui se sont engagés dans leur communauté depuis 25 ans.

Si le Groupe Everest a réussi à s'implanter partout en Estrie, c'est d'abord parce que ses fondateurs ont eu le goût de la région et de Sherbrooke. C'est aussi parce que d'autres ont repris le flambeau et ont, eux aussi, choisi Sherbrooke pour y faire carrière.

L'engagement des alpinistes d'Everest dans le milieu des affaires, en politique et au sein de la communauté ne date pas d'hier. Tour à tour membres actifs de clubs sociaux, d'organismes caritatifs, de conseils d'administration, de la chambre de commerce régionale, et membres actifs de différentes organisations politiques, c'est avec fierté qu'ils ont participé au développement et au succès de la communauté estrienne.

Everest ne mérite pas le traitement que certains esprits étroits lui ont réservé durant cette campagne municipale. Accusé et condamné sans appel pour s'être engagé dans le processus démocratique de sa communauté. Voilà ce qu'on a publié. Certains se sont faits les haut-parleurs de la petite politique soit en l'encourageant ou même en l'alimentant.

Jalousie? Mesquinerie? Comment interpréter autrement ces basses oeuvres? Le succès a-t-il maintenant des connotations de malhonnêteté? Everest est partout, Everest a du succès, donc Everest est malhonnête?

Des raisonnements comme celui-ci donnent un mauvais signal à ceux et celles qui voudraient s'engager dans leur communauté. Le message, véhiculé par certains journalistes, est malsain pour la société et la démocratie. Ce signal n'est pas digne de la communauté estrienne qui souhaite voir se développer nos entreprises chez nous plutôt que de les voir quitter pour d'autres villes lorsqu'elles ont atteint une di-

mension nationale. Faut-il taire, cacher nos succès, de peur de se faire couper la tête par nos pairs?

Croire qu'Everest développe ses affaires et sa notoriété par des liens d'amitiés avec le maire de Sherbrooke ou par des contacts privilégiés est faux. C'est mettre en doute l'intégrité des dirigeants et des employés d'Everest. Everest est devenue ce qu'elle est par son professionnalisme et par la qualité de son travail.

Il serait facile de se livrer au même jeu. Il suffirait de mettre en doute l'intégrité et l'impartialité d'un certain journal quotidien, en raison de liens d'amitiés que certains journalistes et cadres supérieurs pourraient entretenir avec d'autres firmes de communication ou politiques. Mais nous ne sommes pas de cette race qui laisse planer le doute malicieusement sur l'intégrité d'autrui.

Le Groupe Everest est fier de ce qu'il a accompli depuis 25 ans. Fier de ses origines sherbrookoises. Everest encouragera toujours l'engagement de ses dirigeants et des ses employés dans leur communauté respective. À Sherbrooke, à Montréal et à Ottawa.

Le Groupe Everest est un initiateur de projets d'affaires et de projets communautaires qui profitent au développement économique et social.

Au fil des ans, tous les mandats publics attribués au Groupe Everest l'ont été par un processus transparent d'appels d'offres. Que ce soit pour des organismes publics, des municipalités ou les gouvernements supérieurs.

Everest a remporté plusieurs mandats publics au cours des 25 dernières années. Pourquoi? Tout simplement parce qu'elle répond aux nombreux appels d'offres, parce qu'elle présente des propositions novatrices et aussi parce qu'elle présente des offres de service dont le rapport qualité/prix est très compétitif.

Depuis 1976, Sherbrooke a été dirigée par quatre administrations différentes: O'Bready, Pelletier, Gervais et Perraault. Le Groupe Everest a réalisé des campagnes de communications avec succès, pour chacune de ces équipes. Pourquoi? Parce qu'Everest a d'abord remporté les processus d'appel d'offres, qu'elle a présenté des solutions créatives, qu'elle a réalisé tous ces mandats avec un grand professionnalisme et parce qu'Everest a toujours réuni les meilleurs talents et la meilleure expertise.

À titre d'exemple, Everest a négocié et obtenu pour la Ville de Sherbrooke l'importation du concept du Pavillon du Canada qu'elle a réalisé à Hanovre en Allemagne dans le cadre de l'exposition universelle de l'an 2000. Cela reflète bien l'engagement d'Everest dans sa communauté, en contribuant à créer des emplois et en générant de l'activité économique dans la région. Voilà un exemple probant de la valeur d'Everest.

En guise de conclusion, ce serait faire fausse route de penser que les employés, les dirigeants et les fondateurs d'Everest cesseront de s'engager dans leur communauté respective parce qu'ils ont été victimes d'une campagne de dénigrement. Plus déterminés que jamais, les employés, les dirigeants et les fondateurs d'Everest continueront d'oeuvrer au sein de leur communauté et au sein d'organisations politiques, municipales, provinciales ou fédérales. Nous encourageons notre personnel à continuer de s'engager comme nous l'avons fait. Nous tenons à les féliciter pour le travail effectué et leurs contributions à une tranche de 25 ans dans

l'histoire du Groupe Everest dans la grande région sherbrookoise.

À toute l'équipe de Sherbrooke, nous disons: mettez cet épisode derrière vous. Que cela n'arrive à aucune autre entreprise. Tournons-nous résolument vers l'avenir. Fêtons nos 25 ans de succès et d'attachement à notre région

Les associés du Groupe Everest
 Claude Boulay, président/fondateur
 Jean-Pierre Toupin, vice-président-associé
 Claude Lacroix, vice-président-associé

Note de l'éditeur

La Tribune a toujours reconnu le succès des fondateurs du Groupe Everest.

Le professionnalisme de Luc Larochelle est une belle richesse de notre salle de rédaction. Très nombreux sont les lecteurs et les intervenants de la scène publique à partager cette opinion par leurs témoignages.

Le 12 septembre, La Tribune a publié intégralement la réplique des res-

ponsables du bureau d'Everest à Sherbrooke, Jean-Yves Laflamme et Louis-André Neault, à la chronique précédemment citée de Luc Larochelle et ce dernier a choisi de ne rien ajouter.

Les journalistes et cadres supérieurs de La Tribune continueront d'échanger en toute liberté avec les gens d'ici dans tous les secteurs d'activités.

Raymond Tardif



patlaramée@sympatico.ca

Exprimez-vous!

Dans le cadre de la Semaine québécoise de la citoyenneté actuellement en cours, le Comité de vigilance et d'action pour l'harmonisation des relations interculturelles en Estrie, l'AIDE, le MRCI et La Tribune vous invitent à prendre la plume.

Dites-nous en quelques lignes:
 - Que représente pour vous la citoyenneté?
 - C'est quoi, pour vous, être un « bon » citoyen?

Faites parvenir vos réponses à: AIDE, 10 Wellington Nord, suite 300,

Acti ns
 INTERCULTURELLES
 de développement et d'éducation - AIDE

Sherbrooke, Québec, J1H 5B7, ou à l'adresse internet: aide@aide.org (sujet: concours).

Des prix de participation seront attribués aux auteurs des meilleurs textes. Il s'agit de prix offerts par la Société d'histoire et par le Conseil régional de développement, soit deux livres Sherbrooke 1802-2002: deux siècles d'histoire, trois livres L'Estrie et ses trésors, ainsi que cinq jeux-questionnaires La Citoyenneté en Question.

Les prix seront attribués le 10 décembre lors de la Journée des droits humains. Date limite: 30 novembre.

La citoyenneté apprise par un jeu

David Bombardier
dbombard@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Quel commerce la compagnie de la Baie d'Hudson dirigeait-elle? Quel animal est le symbole officiel du Canada? Dans quelle province retrouve-t-on le plus grand nombre de Canadiens bilingues?

C'est pour répondre à ces questions et à quelque 80 autres que le jeu questionnaire «La citoyenneté en questions» a été lancé hier à Sherbrooke dans le cadre de la Semaine québécoise de la citoyenneté, qui se termine aujourd'hui.

Ce jeu, qui se présente sous la forme d'un jeu de cartes, se veut un outil éducatif et amusant pour faire réfléchir la population sur l'impact de la citoyenneté.

Examen de citoyenneté pour tous

«Il s'agit d'un outil pour se familiariser ou se refamiliariser avec les différentes composantes des sociétés canadienne, québécoise et estrienne», précise Nicole Chiasson, du Comité de vigilance et d'action pour l'harmonisation des relations interculturelles en Estrie, qui a instigué le projet.

«Le jeu, ajoute-t-elle, est inspiré en partie du questionnaire que reçoivent les immigrants au moment où ils demandent à obtenir la citoyenneté canadienne, après trois ans de résidence permanente.»



Le jeu questionnaire «La citoyenneté en questions» a été lancé hier à Sherbrooke. On reconnaît Michel Dufort, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui finance le projet, Nicole Chiasson, du Comité de vigilance et d'action pour l'harmonisation des relations interculturelles en Estrie, instigateur du jeu, et Jean De Francesco, président d'Actions interculturelles de développement et d'éducation, organisme responsable de son élaboration.

De l'avis de Mme Chiasson, plusieurs citoyens nés au Canada ignorent même certaines réponses de cet Examen de citoyenneté, qui vise à vérifier auprès des immigrants leurs connaissances sur l'histoire et la géographie du Canada ainsi que leur compréhension des droits et responsabilités du citoyen.

«La citoyenneté en questions» fait donc connaître aux joueurs les quarante questions que comprend cet examen, mais tente également d'enrichir leurs connaissances sur le patrimoine local. Cinquante autres questions portent donc sur le Québec et particulièrement sur l'Estrie.

Plusieurs de ces questions ont d'ailleurs été choisies pour montrer la dimension interculturelle de la société québécoise à travers l'histoire. Les activités communautaires, le système parlementaire ainsi que l'industrie et le commerce sont également des thèmes abordés dans ce jeu éducatif élaboré par l'équipe d'Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE).

«Le jeu est un moyen de cultiver une ouverture sur la citoyenneté du monde», croit le président d'AIDE, Jean De Francesco. Ce dernier précise que le jeu est maintenant disponible pour diffusion dans les écoles secondaires francophones et anglophones de la région, de même que dans les organismes communautaires intéressés. On peut se procurer une copie du jeu au coût de 5 \$ en composant le 822-4180.

Et, pour les curieux, la compagnie de la Baie d'Hudson dirigeait à l'origine le commerce de la fourrure, le castor est le symbole officiel du Canada et c'est au Québec qu'on retrouve soixante pour cent des Canadiens bilingues.

rabais 50%

TOUS LES ARBRES DE NOËL ARTIFICIELS
Grand choix de modèles, y compris ceux de 4, 6, 6'7" et 7 pi haut.

rabais 180\$

PERCEUSE SANS CORDON 18 V ET TOURNEVIS CRAFTSMAN^{MD} AVEC ÉCLAIRAGE

2 blocs d'alimentation et chargeur inclus. N° 2235. Rég. Sears 339,99.

159\$

rabais 35-40\$
TOUTES LES COUVERTURES ÉLECTRIQUES TOUT POUR LA MAISON^{MD}

498\$

LAVE-VAISSELLE KENMORE LAVAGE ULTRA
Insonorisation 'Quiet Guard 1'. Lavage sur 5 niveaux. N° 15522. Rég. Sears 629,99.

En blanc ou noir

SEARS

NE MANQUEZ PAS LES

SUPER samedi et dimanche

En avant-première ce vendredi 23 novembre

Prix en vigueur les vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 novembre 2001

Dans la limite des stocks.

Certains articles ont peut-être été soldés au cours de la semaine dernière. Achats sur place seulement.

Les rabais ne peuvent être combinés à aucune autre offre. Le choix varie suivant le magasin.

rabais 15\$

GRIL 'HEALTH SMART'
Surface de cuisson de 106 po². N° 81621. Rég. Sears 89,99.

74,99

rabais 30%

ENSEMBLES À PRIX ORDINAIRES POUR GARÇONS ET FILLES, EN TAILLES 2-6X

Styles et couleurs variés. Rég. Sears 12,99-54,99. L'ens.

9,09-38,49

À l'exclusion des modèles 'Baby Togs' et Geneviève Lapierre^{MD}. Le choix varie suivant le magasin.

199,99

LECTEUR DE DVD/CD ZENITH
Lecture des CD réinscriptibles. Son surround virtuel. N° 30402. Rég. Sears 229,99.

rabais 60%

TOUS LES FOURRE-TOUT ET SACS SPORT À PRIX ORDINAIRES DU RAYON DES BAGAGES

Vêtements d'extérieur pour toute la famille en solde

RABAIS 50% SUR TOUTES LES TENUES DE NEIGE À PRIX ORDINAIRES POUR ENFANTS, EN TAILLES 2-18

RABAIS 40% SUR TOUS LES PARKAS, VESTES ET PANTALONS DE NEIGE À PRIX ORDINAIRES POUR ENFANTS, EN TAILLES 2-18
Grand choix de styles et de couleurs.

RABAIS 33% SUR VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR À PRIX ORDINAIRES DE NOTRE RAYON DES VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR, POUR FEMMES
À l'exclusion des modèles Columbia^{MD}.

RABAIS 30% SUR VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES
À l'exclusion des modèles Columbia^{MD} des articles dont le prix se termine en 99 cent, des articles actuellement annoncés.

rabais 40%

TOUS LES SOUTIENS-GORGE, CULOTTES ET SOUS-VÊTEMENTS DE MAINTIEN EN BOÎTE

WonderBra^{MD}, PLAYTEX^{MD}, DAISYFRESH^{MD}, Warner's^{MD}, VOGUE BRA^{MD} ET TRIUMPH^{MD}

Dernière fin de semaine pour économiser faites vite et venez chercher vos favoris!

19,99 CHACUN

PULLS JESSICA SPORT^{MD} CHOISIS POUR FEMMES
Rég. Sears 39,99-49,99.

rabais 25%
CHEMISES, CRAVATES ET CEINTURES HABILLÉES À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES

À l'exclusion des articles actuellement annoncés et des articles dont le prix se termine par 99c

Le Liquor Store doit déménager

Gilles Dallaire

MAGOG

Le bar Liquor Store de Magog devra quitter la place Le Moulinier en mai prochain.

Le propriétaire de cet immeuble situé au coin de la rue Principale Ouest et de la rue Du Moulin dont il occupe une partie du rez-de-chaussée depuis son ouverture il y a neuf ans, M. André Gaudreau, a décidé de mettre fin au bail conclu avec ses propriétaires, MM. Myko Bégin et Sylvain Cournoyer, à son échéance.

Sa décision qui a tout l'air d'être irrévocable déçoit vivement les deux partenaires qui sont propriétaires du bar depuis trois ans.

«Nous étions prêts à faire des concessions, à accepter des compromis, même à conclure un bail d'une durée de 10 ans. M. Gaudreau n'a toutefois rien voulu entendre et, en septembre, il nous a dit clairement que sa décision était prise et qu'il était hors de question que notre bail soit reconduit», a expliqué hier M. Bégin.

Il a affirmé que, jusqu'à la rupture des négociations, M. Gaudreau a laissé croire que le bail serait reconduit. «Nous nous sommes fiés à sa parole. Il est inutile de dire que son changement

subit d'attitude nous déçoit énormément», a-t-il ajouté tout en soulignant que son partenaire et lui ont investi beaucoup pour répondre aux attentes de la clientèle du Liquor Store, en faire un endroit agréable et bâtir une clientèle fidèle.

«Le Liquor Store, c'est une institution à Magog. C'est l'endroit où il faut aller, comme La Grosse Pomme était l'endroit où il fallait aller à la fin des années 1970. Nous avons une belle clientèle, une clientèle de choix, une clientèle fidèle aussi. Il n'y a jamais de bagarre au Liquor Store. De plus, le Liquor Store est un partenaire actif de la vie sociale, économique et communautaire locale. Il s'associe à la Traversée internationale du lac Memphrémagog, à la Fête des vendanges Magog-Orford, aux Cantonniers de Magog et à la Fondation de l'Hôpital La Providence de Magog», a poursuivi M. Cournoyer.

Relocalisé où?

Il a aussi rappelé que le Liquor Store a accueilli Éric Lapointe et le groupe Les Colocs à leurs débuts, que Vic Vogel s'y est produit et que c'est là que Luc Plamondon a entendu Garou pour la première fois.

Pas question de fermeture. «Nous avons des



La Tribune, Gilles Dallaire
Les propriétaires du Liquor Store, Sylvain Cournoyer et Myko Bégin, sont déçus que leur bail ne puisse être reconduit.

projets. Nous ne voulons pas dire lesquels pour le moment mais notre clientèle peut être assurée que, si tout va comme prévu, il y aura encore un Liquor Store à Magog après que nous aurons quitté la place Le Moulinier», a affirmé M. Cournoyer.

M. Gaudreau a confirmé que le bail du Liquor Store ne sera pas reconduit en mai prochain. Il a motivé sa décision par la hausse substantielle des primes d'assurance payées par les autres locataires de la place Le Moulinier du fait que l'immeuble abrite un bar.

«Je n'ai rien contre le Liquor Store ou ses propriétaires. C'est un bar bien tenu qui a une belle clientèle et dont le loyer a toujours été bien payé. Cependant, parce que des incendies criminels ont été allumés dans plusieurs bars de Montréal récemment, les primes d'assurance des propriétaires et des locataires des immeubles qui abritent des bars ont grimpé partout y compris à Magog. Si je ne reconduis pas le bail du Liquor Store, c'est tout simplement pour ne pas pénaliser les autres locataires de la place Le Moulinier», a-t-il expliqué.

M. Gaudreau a affirmé être prêt à résilier le bail du Liquor Store avant son échéance si M. Bégin et M. Cournoyer trouvent d'ici là un local qui leur convient.

La Sienna 2002

Une offre irrésistible.

La Sienna 2002

La CE Plus inclut :

- Accueil sans clé (nouveau pour 2002)
- Glaces, verrous et rétroviseurs assistés
- Moteur de 3 litres et 210 ch
- Témoin de basse pression des pneus
- Climatiseur jumelé
- Régulateur de vitesse
- Radiocassette AM-FM avec CD
- Freins antiblocage

Location de

329 \$**

par mois, 48 mois

Financement au détail de

3,9%*

jusqu'à 36 mois



La mini-fourgonnette la plus sécuritaire jamais testée par I.I.H.S.†

TOYOTA

1 888 TOYOTA-8 🍁 www.toyota.ca

SIENNA

Plans de location et de financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. *Exemple de financement : 20 000 \$ à un taux de financement de 3,9 % par année. Paiement mensuel de 589,59 \$ pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 1 125,24 \$. Coût total du prêt de 21 125,24 \$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. **En fonction d'une location-bail de 48 mois et d'un taux de location de 5,9 % sur la Sienna CE Plus (modèle BR12EM-B) avec acompte de 5 119 \$ ou échange équivalent. Premier paiement et dépôt de garantie de 400 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 20 907 \$ et prix de l'option d'achat de 14 374 \$ basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,10 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire, s'il y a lieu. Basé sur un PDSF de 29 335 \$. La location inclut un maximum de 1 245 \$ de frais de transport et de préparation. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Offres valables sur tous les modèles Sienna CE Plus 2002 neufs, loués ou achetés avant le 31 décembre 2001. Le concessionnaire peut louer/vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails. †Basé sur les essais de l'Insurance Institute for Highway Safety (I.I.H.S.) des E.-U. en 1998 pour les collisions frontales déportées à 40 %, à 40 mi/h. Pour obtenir les résultats complets des tests, visitez www.highwaysafety.org. Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux et le programme La classe verte Toyota Evergreen.

